

Suisse-UE: la guerre de positions



Jean Russotto

Le printemps européen ne semble pas véritablement bourgeonner dans le brouillard des relations Suisse-UE. La visite de la présidente de la Confédération et du chef du Département des affaires étrangères à Bruxelles cette semaine devrait chasser cette grisaille. Cependant, rien n'est moins certain, même si l'UE et la Suisse véhiculeront après ces entretiens les slogans coutumiers et les avis d'une météo léfifiante. Les échanges qui auront lieu au haut plus niveau – ni plus ni moins que quatre présidents – devraient idéalement déboucher sur une position commune: procéder ensemble à l'élaboration d'une approche globale; ladite approche devrait permettre soit de parfaire la voie bilatérale, soit de la redessiner. Le défi est non négligeable et les deux parties ont un intérêt indiscutable à le relever, sans plus tarder.

L'UE et la Suisse s'entendent pour dire que les accords bilatéraux, ceux qui ont permis à la Suisse de s'amarrer avec succès au marché intérieur de l'UE après le rejet de l'EEE en 1992, demandent des ajustements.

Le passage du temps a fait son œuvre et les rides sont là. Le point central qui sera discuté cette semaine peut être ainsi résumé: doit-on donner un solide coup de neuf au fondement même de ces multiples accords ou faut-il plutôt faire du neuf avec du vieux? La Suisse est devant un dilemme et

le temps de l'alternative s'estompée.

Comment en est-on arrivé à ce qui est en fait une drôle de guerre où l'immobilisme cache l'agitation? En dépit d'une dimension économique remarquable, d'un volume d'exportation et d'importation élevées, d'une libre circulation des personnes positive, d'un flux migratoire contrôlé, d'accords techniques résolus dans de nombreux secteurs (normes, marchés publics et plus récemment Galileo et coopération en matière de concurrence), les règles du partenariat suisse-UE sont fondamentalement remises en question par l'Union. Celle-ci l'a fait savoir solennellement dans un jeu de conclusions des Etats membres en décembre 2008 et en décembre 2010. Ces textes, socle sur lequel reposent

Dans ces circonstances, peut-on croire qu'un dialogue constructif puisse être entamé?

les demandes européennes qui seront répétées cette semaine, sont plus ou moins compris en Suisse, mais le plus souvent ignorés. Inlassable, la Commission vient de le répéter sèchement au Conseil fédéral, sans le moindre changement. Quant à la Suisse, elle affirme que des formules institutionnelles équilibrées doivent être recherchées et sont disponibles afin de satisfaire la requête de l'UE.

En bref, deux thèses deux approches essentiellement distinctes, avec, comme conséquence, des reproches mutuels de dog-

matisme. La position suisse est ancrée dans le constat du succès du bilatéralisme qui, reconnaît-on, peut être amélioré comme toute machine au fonctionnement complexe. L'UE, en revanche, répète que le bilatéralisme qu'elle refuse désormais d'appeler sectoriel, est en bout de vie utile et que dès lors la relation suisse-UE doit être repensée.

Il s'agit donc de deux approches divergentes sur le plan de la doctrine politique et institutionnelle. Dans ces circonstances peut-on croire qu'un dialogue constructif puisse être entamé? Très sommairement résumé, la Suisse n'est pas disposée à écorner certains pans de sa souveraineté par exemple, en acceptant la création d'organes de surveillance supranationaux, l'établissement d'autorités judiciaires communautaires qui aurait pour effet d'infiltrer le fédéralisme suisse. Exprimé différemment, comme en 1992 avant le vote sur l'EEE, les «juges étrangers» ne sont pas les bienvenus.

L'UE, appuyée sur un nouveau traité et sur un marché intérieur qui ne fait que se développer, veut maintenir sa légitimité démocratique, redorer un blason perdu dans la crise financière et figurer, par nécessité, dans la cour des grands. Donc peu ou pas de place pour des traitements exceptionnels, même à l'égard de partenaires proches et importants comme la Suisse.

Ce blocage institutionnel est devenu un blocage politique dommageable; en effet, l'économie et, au-delà, le peuple ne peuvent plus continuer à opérer dans un climat d'incertitude, à l'intérieur d'un partenariat qui stagne et qui a perdu un de ses traits caractéristique, celui d'une évolution dynamique, constante et ré-

gulière. Une situation de blocage est cependant loin d'être malvenue. Elle peut être à l'origine d'une réflexion d'ensemble dans un esprit de coopération. Il est temps, et c'est là une vieille attente, de tout mettre à plat et de repenser ce que doit devenir un partenariat Suisse-UE durable. L'adhésion pure et simple à l'UE n'est plus envisageable. A l'inverse, la voie actuelle qui pourrait bien devenir une voie semi-solitaire, est une mauvaise recette. Doù la négociation d'un accord large, dont l'étiquette est à définir (accord-cadre ou accord d'association), fait de mécanismes institutionnels appropriés, suffisamment souples pour ne pas être onéreux pour la Suisse mais qui iraient dans le sens voulu par l'UE, pour le bon fonctionnement des accords existants et avenir.

Ce nouveau partenariat, fait sur mesure, serait l'incertain dans laquelle des questions épineuses – qui à ce stade menacent la paix (électricité, Reach, agriculture et fiscalité au sens large) – seraient traités. Nous l'avons répété à maintes reprises, il importe pour la Suisse de prendre les devants, d'ouvrir le débat avant que les circonstances ne lui imposent des solutions qu'elle ne pourra que rejeter. L'obstination doit maintenant céder la place à la fermeté et à la lucidité, tant soit peu conciliatrice. Les réunions de Bruxelles pourraient être le moment propice pour débattre de ce que serait cette feuille de route dont on parle beaucoup mais qui reste à ce jour un texte non identifié et non formulé.

Vous et nous

Vous écrivez

Zolan Szalai,
Genève

Pourquoi la Hongrie plonge

Hongrois de Suisse comme les autres intervenants de votre édition du 10 mars 2012, je tiens à exprimer mon désaccord avec eux. Si la Hongrie est aujourd'hui isolée et critiquée, l'exaspération est mal placée. Elève modèle à sa sortie de l'ère totalitaire, la Hongrie apparaît aujourd'hui comme le cancre de la classe européenne. Les erreurs des années de gouvernement socialiste – dont la prise en compte est souvent oubliée – y sont pour beaucoup, mais elles n'excusent pas la manière d'agir du gouvernement du Fidesz sous Victor Orban.

Arrivé au pouvoir avec une large majorité en avril 2010, le gouvernement Orban a négligé les réformes économiques en profondeur qui auraient été indispensables pour relancer l'économie du pays. Des questions concernant la «Nation» ont rapidement occupé le devant de la scène, puis le gouvernement a initié le train de mesures controversées qui vise le contrôle des médias, des banques et du pouvoir judiciaire.

Partiellement justifiées pour éliminer des survivances de l'ère communiste, ces mesures vont trop loin, car elles remettent en cause des libertés fondamentales ainsi que la séparation des pouvoirs et des institutions. Mais la plus grande erreur du gouvernement Orban est d'accroître la polarisation politique qui gangrène la Hongrie. La rhétorique «patriotique» du pouvoir, doublée d'une législation incisive en matière de médias, d'élections, etc., sans oublier la nouvelle Constitution mise en place en un temps record sans consultation digne de ce nom, font que des voix modérées ont et auront de plus en plus de peine à se faire entendre à l'intérieur de la Hongrie. Le débat autour des problèmes cruciaux qu'affronte le pays s'en trouve fortement affecté et tout tourne encore davantage à la polémique.

Jean-François Dupont,
Pampigny (VD)

Fukushima et le tsunami

M. Gasser (LT du 14.03.2012) n'a pas aimé les chiffres, pourtant fondés, de M. de Reyff sur les coûts élevés et le potentiel encore limité du solaire photovoltaïque (LT du 15.02.2012). Sans les contester, il torquait en demandant «quelques chiffres concernant les conséquences de Fukushima». La Société française de radioprotection (SFRP) donne un compte rendu détaillé des conséquences des événements (voir www.sfrp.asso.fr/srip.php?article403). Le résultat, surprenant mais clair, tient dans le titre d'un article publié le 9.03.2012 par le *Courrier international*: «Tsunami 20 000 morts – Fukushima zéro morts». Les personnes évacuées sont environ 450 000 à cause de la destruction des habitations par le tsunami et environ 200 000 à cause de la radioactivité. Les documents de la SFRP montrent des images émouvantes d'enseignants et d'élèves occupés à décontaminer leurs écoles. Quand le pire se passe avec le nucléaire, on évacue des vivants qui pourront à terme retrouver une grande partie de leurs maisons, à décontaminer certes, mais intactes. La sécurité des réacteurs de Fukushima n'était pas au top. Si ces réacteurs avaient été rééquipés, comme Mülheberg, avec des catalyseurs pour éviter les explosions d'hydrogène, avec des filtres pour dépressuriser en retenant la radioactivité et avec des diesels de secours bunkerisés, résistants à une inondation, on aurait évité la contamination radioactive. Ces dispositifs ont été proposés par un bureau d'ingénieur suisse au Japon, qui n'en a pas voulu. Il aurait même suffi de construire au départ 20 m plus haut pour tout éviter. La bonne question reste: que préférer pour le nucléaire, une sécurité rigoureuse ou une sortie aveugle? Une bonne information pour en débattre est nécessaire. Malheureusement Fukushima – comme le nucléaire en général – est d'abord une catastrophe de l'information.

Soyons plus vigilants devant la manipulation de nos données



Sami Coll

L'excellent article du préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence (LT du 24.02.2012) pose clairement le problème: par l'usage des nouvelles technologies, nous produisons un nombre croissant de données qui sont stockées et potentiellement analysées par des compagnies privées pour développer de nouvelles méthodes de marketing particulièrement invasives.

Face à cette réalité, l'immense majorité des utilisateurs prétendent ne pas y voir de problème et réaffirment le plus souvent leur confiance aux compagnies les plus connues, dont par exemple le géant orange qui détient le détail des achats de plus de 70% des ménages suisses sur les 18 derniers mois (10 ans pour les produits de plus de 250 francs ou des marchés spécialisés), les sommes totales et les lieux d'achat pendant 3 ans. L'argument récurrent qui domine le discours de tous les acteurs concernés est le bien connu: «je n'ai rien à cacher». Or, rien n'est plus faux: nous avons tous un tas de choses à cacher.

Certes, le plus souvent il ne s'agit pas d'actes criminels d'une grande gravité. Pour autant, même de petites choses insignifiantes ne sont pas bonnes à dire à n'importe qui. On ne dit pas à son patron ce que l'on pense de son habillement dé-

modé ou à son épouse qu'en ces jours printaniers on tombe amoureux à chaque coin de rue. Une personne sans emploi bénéficiant de l'assurance chômage n'informerait pas son placeur qu'il a reçu 100 francs pour dépanner le PC d'un ancien collègue, etc.

Ces exemples sont plutôt évidents. Toutefois, cela se complique dès lors qu'on reconnaît que les normes sociales varient avec le temps. Ce qui semblait anodin à une période (emprunter *Le Capital* de Marx à la bibliothèque en temps démocratiques) devient une information mortelle dans un régime qui se lance dans une chasse aux «gauchistes» (qu'aurait fait Pinochet avec de telles informations?). Manger trop gras ne limite pas l'accès aux soins médicaux, jusqu'au jour où les assurances maladie chercheront à distinguer les profils

Un jour peut-être, les caisses maladie épieront ceux qui mangent trop gras

de consommation jugés à risque. Rejoindre le fan club de cinéma gore japonais sur Facebook n'a pas de graves conséquences pour un jeune adulte tant qu'il ne cherche pas du travail. En bref, la ligne de démarcation entre ce qui peut être affiché et ce qu'il vaut mieux garder pour soi est dynamique: elle se déplace sans cesse en fonction de son interlocuteur et du contexte, temporel et situationnel. Howard Becker nous a bien enseigné la nature relative des normes sociales, et donc de ce qui est considéré

comme déviant. De plus, les citoyens n'ont pas conscience du type de connaissance qui peut être dégagé des données supposément anodines qu'ils concèdent aux compagnies. Certes, ce ne sont peut-être que des carottes et des bananes, mais lorsqu'elles sont reliées entre elles, ces informations permettent de dégager une connaissance fine sur la psychologie (par exemple l'identité sexuelle) ou le parcours de vie des gens. La société Target aux Etats-Unis, par exemple, a pu déterminer quelles étaient les femmes qui se trouvaient au troisième trimestre de leur grossesse (*New York Times*, 16 février 2012): elles ont ceci en commun qu'elles achètent conjointement des compléments de magnésium, de calcium et de zinc, du savon sans odeur, des gros paquets de coton-tige, du liquide séchant pour les mains ou encore des gants de toilette. Le père d'une jeune adolescente n'a pas apprécié que Target envoie à sa fille des bons de réduction pour des vêtements pour bébé ou des berceaux. Depuis cet épisode, la compagnie Target continue à envoyer des bons ciblés, mais en la glissant avec d'autres promotions, pour ne pas donner l'air d'espionner ses clients, ce qu'elle fait pourtant.

Ce dernier point contredit hélas l'idéal d'un consommateur bien informé qui ferait usage de son «droit d'accès aux données». Pour que cela fonctionne, il faudrait une transparence totale de la part des entreprises. Or, cette transparence n'est pas voulue car elle annihilerait le pouvoir engendré par la détention de l'information, et donc le potentiel de manipulation qui est à la base de la science marketing. Sa-

voir, c'est pouvoir; certes, mais uniquement si la personne sur laquelle on sait quelque chose ne sait pas qu'on le sait. Le principe dominant d'autodétermination informationnelle défend par les lois sur la protection des données ce qui n'est pas suffisant.

De manière générale, la notion de «vie privée» reste très abstraite aux yeux des utilisateurs. Le seul moyen de la rendre à peu près effective serait d'éclaircir les liens entre la perception des données et les effets de cette divulgation. Aussi une personne qui pense sa sphère privée envahie devrait pouvoir actionner un mécanisme d'effacement immédiat de données. Un ingénieur a présenté à la conférence LIFT un prototype de téléphone mobile qui permet d'effacer son numéro sur le téléphone d'autrui si on ne veut plus qu'il ou elle nous contacte. Voilà une application très concrète, au plus près de la perception des utilisateurs, qui pourrait faire ses preuves. Effacer son numéro de téléphone auprès des opérateurs de télémarketing immédiatement pendant leur appel, un rêve!

Voilà de quoi les défenseurs de la «vie privée», ou plutôt de la liberté, devraient s'inspirer le plus possible.

Chargé de cours à l'Université de Fribourg, docteur en sociologie spécialiste des nouvelles technologies et des questions liées à la surveillance. www.samicoll.com

Christophe Reymond,
directeur du Centre patronal, Paudex

Titre outrancier

Dans votre édition du 15 mars, vous avez cru bon de proclamer en titre: «En 2011, les patrons suisses ont gagné en moyenne 3,8 millions» (sic!). Plusieurs d'entre ces multimillionnaires, membres de notre association qui en compte près de 30 000, m'ont fait part de leur consternation à la lecture d'un titre comme celui-là. Probablement étaient-ce des réactions dénotant de la jalousie à l'égard de leurs confrères, voire de la frustration à l'égard de conseils d'administration particulièrement pingres... On attend d'un journal comme le vôtre, qui s'autoproclame de référence et se targue de l'être en particulier dans les questions économiques, qu'il ne profère pas en titre, et avec autant d'insouciance, des mensonges aussi crasses.

[Ndlr: Ce titre fait référence aux grandes sociétés cotées évidemment, une petite minorité mais dont les chiffres donnés par l'étude sont bien réels. Le titre de l'article ne le dit pas explicitement mais c'est toujours implicite dans ce type d'études.]

Vos lettres, de 1500 à 2000 signes au maximum, sont les bienvenues par courriel (lecteurs@letemps.ch), par fax 8022 888 59 67) ou par poste (Le Temps, courrier des lecteurs, case postale 2570, 1211 Genève 2).